

SOCIÉTÉ • Interview

Aménagement du territoire et politique agricole: plus de durabilité

NATACHA LITZISTORF est directrice d'equiterre.

Quels rapports equiterre entretient avec les organisations agricoles?

Nous entretenons d'excellents contacts avec l'Union suisse des paysans (USP), en particulier avec son directeur Jacques Bourgeois. Sur les visions générales, nous sommes sur la même longueur d'onde que l'USP.

«La politique agricole jette le flou sur la valeur réelle des biens alimentaires»

Pour eux comme pour nous, la triple durabilité économique, sociale et écologique est une priorité. Il arrive que nous ne soyons pas d'accord sur certains points. Cela est notamment le cas dans le domaine de l'aménagement du territoire où nous avons un point de vue plus restrictif sur les constructions hors zone à bâtir.

Nous trouvons que l'approche de ce sujet dans la nouvelle Loi sur le développement territorial proposait certes quelque chose de plus restrictif, mais au moins quelque chose de clair, avec le grand avantage de tenir compte de la diversité des paysages suisses.

Nous pouvions admettre, à certaines conditions, la démolition d'anciennes bâtisses agricoles. Une position qui n'est pas partagée par les mi-

lieux agricoles non seulement pour des raisons économiques, mais aussi parce que le bâti, comme la terre, est pour le paysan une composante de son identité. Une dimension culturelle que nous avons sous-estimée.

Que pensez-vous de l'aménagement du territoire en Suisse?

Il ne répond plus aux principes de la durabilité. Deux problèmes sont à résoudre: l'aménagement des villes qui ne garantit pas à leurs habitants une bonne qualité de vie.

L'habitat est à concevoir de telle manière à rendre la vie des citoyens plus confortable, plus agréable, mieux en accord avec leurs besoins. On sait aujourd'hui quelles règles d'aménagement sont à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Je mentionnerai l'exemple des écoquartiers.

Le second problème est celui du mitage du territoire dû à la mauvaise localisation des zones à construire. Nous disposons en Suisse d'un réservoir énorme de zones constructibles, mais elles ne sont pas localisées aux bons endroits. Il s'agit de les repositionner. Le dossier est tellement complexe, ses enjeux tellement importants, les intérêts particuliers tellement forts que le courage politique manque pour aller de l'avant.

Faut-il en arriver à une solution planificatrice à la mode soviétique?

Cette solution n'est pas envisageable, l'attachement à la propriété privée en Suisse est beaucoup trop fort. Cela peut



Natacha Litzistorf, directrice d'equiterre.

être perçu comme un frein, mais il y a aussi un avantage à tirer de cette situation en travaillant avec et non contre le principe de la propriété privée.

Cela étant, lorsque les conflits d'intérêts sont insurmontables, il me paraît raisonnable de conduire une politique d'aménagement du territoire qui donne les moyens de prendre des décisions favorables à l'immense majorité des citoyens plutôt que préservant les intérêts particuliers ou l'entêtement de quelques individus refusant, par principe, toute collaboration au bien-être commun.

Comment devrait évoluer l'aménagement?

Il devrait mieux tenir compte de l'interdépendance et de la complexité de la situation. En appliquant la loi actuelle, certaines administrations imposent des solutions juridiquement solides, mais ignorant les réalités et les besoins du terrain.

Les décisions sont prises sans pesée d'intérêts. Quelle que soit la loi, le conflit d'intérêt demeurera. Mais il est possible d'élaborer une législation permettant de prendre une décision après une pesée d'intérêts intégrant la réalité d'une situation donnée plutôt que basée sur l'arbitraire.

Quelles ont été les erreurs du projet de loi fédérale abandonné après la levée de boucliers des cantons lors de la consultation en 2009?

Les concepteurs de ce projet de loi avaient bien perçu les enjeux de cette réglementation. Ils ont fourni un travail important qui a abouti sur une volonté consensuelle d'apporter de bonnes solutions.

Ils ont proposé une loi empreinte de bon sens alliant la souplesse, afin de s'adapter à la multitude des territoires caractérisant la Suisse, et la rigueur indispensable à une gestion harmonieuse du territoire. Pour cela, ils ont proposé un système de concertation et de collaboration entre les communes, les cantons et la confédération.

«Le droit n'est pas garant du bon sens, parfois même, il conduit au non-sens»

La difficulté a été ensuite de faire entrer cette esprit, cette intention du législateur dans un texte de loi. Les solutions proposées par les aménagistes n'apparaissaient plus aussi clairement dans les lois rédigées par les juristes.

Cette difficulté à traduire fidèlement une intention résulte des limites du juridisme.

Le droit n'est pas garant du bon sens, parfois même, il conduit au non-sens. Il faut aussi relever que le vocabulaire lié à l'aménagement du territoire n'est pas unifié en Suisse; le même mot prend une signification différente d'un canton à l'autre.

Bref, à mes yeux, le texte n'a pas su rendre l'esprit premier souhaité. Lors de la consultation, les cantons, les paysans et les milieux économiques n'ont perçu dans ce projet qu'une suite de verrous successifs, d'entraves et de volonté de la Confédération de restreindre la liberté.

«En Suisse, l'agriculteur n'est plus un provincial, c'est le voisin d'un citoyen»

La fréquence de phrases du type «la Confédération peut...» a engendré une levée de boucliers. Ce qui à la base a été prévu comme une ouverture, une volonté de faire confiance, a été compris comme de l'ingérence. La loi se voulait ouverte, mais avec des outils de contrôle et de sanction en cas d'abus.

Une erreur de ce projet de loi est aussi d'avoir omis de nommer la zone agricole, ce qui a introduit un flou nuisible à son acceptation par le monde paysan.

Quels rôles voyez-vous pour l'agriculture dans l'exiguïté géographique de notre pays?

Je ne mets pas en question les missions de l'agriculture telles qu'elles sont définies par la Constitution. J'élargirais même son rôle pour mieux tenir compte du fait que l'agriculture sera de plus en plus périurbaine.

En Suisse, l'agriculteur n'est plus un provincial, c'est le voisin d'un citoyen. La politique agricole de demain devra mieux tenir compte de cette donnée en reconnaissant aux paysans une fonction de pourvoyeur de qualité de vie.

L'agriculture périurbaine souffre dans certains cantons des invasions dominicales des citoyens sur ses terres. Ce qui aujourd'hui est un fléau pourrait, demain, être une opportunité, à condition qu'en matière d'aménagement du territoire et de politique agricole on s'en donne les moyens.

J'aimerais que l'on soit plus conscient que l'agriculture joue un rôle fondamental dans l'entretien des paysages en Suisse. Je suis toujours étonnée de cette méconnaissance ou parfois de ce déni des liens entre le travail des agriculteurs et les effets de ce dernier sur les paysages.

On aime la Suisse pour ses paysages et on n'arrive ni à dire merci à ceux qui les font, ni à les soutenir justement.

Que pensez-vous de la politique agricole actuelle en Suisse?

La prédominance de la pensée économique, l'habitude de tout vouloir mesurer en francs, l'incapacité des adeptes du libéralisme matérialiste

Repères •••

Natacha Litzistorf

appartient à la catégorie des écolos pragmatiques. Elle est consciente que la protection de la nature n'a de chance d'avancer que si elle s'inscrit dans le triangle de la durabilité.

A ses yeux, pour qu'un projet voit le jour, il est indispensable qu'il soit durable sur les trois niveaux économique, écologique et social. Politologue de formation, elle est depuis 2001 la directrice de l'association equiterre.

A côté de cela, elle est membre de deux commissions fédérales extraparlimentaires: le Conseil de l'organisation du territoire et le Fonds suisse pour le paysage.

CP

d'élargir leur mode de pensée conduit à percevoir l'agriculture en fonction de ce qu'elle coûte et non en fonction de ce qu'elle apporte à la société.

La politique agricole actuelle, sous l'influence de la pensée libérale, jette le flou sur la valeur réelle des biens alimentaires. La nourriture a aujourd'hui un prix qui est bien inférieur à son coût et à sa valeur réelle. La Suisse n'est pas un îlot de cherté.

«Nous sommes sur la même longueur d'onde que l'USP»

Viser la baisse du prix des produits agricoles est un non-sens. Je suis fâchée par l'adoption du principe du Cassis de Dijon. C'est la porte ouverte au nivellement par le bas de la qualité des produits agricoles. J'ai l'impression qu'au Seco on met plus de poids à défendre notre univers bancaire que notre monde paysan. Pour ma part, je ne peux pas souscrire à cette vision.

Comment devrait-elle évoluer?

Vers plus d'équité, de durabilité et vers une meilleure reconnaissance de la valeur de l'alimentation. Vers la recherche d'une alimentation saine, équilibrée et accessible à tous dans un objectif de santé publique et de justice sociale. Pour cela, il ne faut pas baisser les prix mais évoluer vers un modèle de société et de valeur où l'accès aux produits de proximité et du terroir ne soit pas un luxe mais un droit.

Quelle est votre position par rapport au projet d'ALEA?

J'y suis totalement opposée. Les arguments de ceux qui plaident pour cet accord sont empreints de mauvaise foi et de dogmatisme économique.

Les consommateurs n'auront rien à y gagner et les paysans tout à y perdre.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTIAN PIDOUX

Le mouvement equiterre

equiterre a été fondée en 1971 sous le nom de Société pour la protection de l'environnement (SPE). Son objectif était de concrétiser l'article sur la protection de l'environnement qui venait d'être inscrit dans la Constitution fédérale, la pierre angulaire étant la propreté de l'air et la lutte contre le bruit. En été 2002, la SPE a pris le nom d'equiterre. C'est l'aboutissement de sa réorientation de la protection de l'environnement vers le développement durable.

Ecologie et durabilité

Aujourd'hui, equiterre affirme que les thèmes écologiques doivent être reliés aux dimensions sociales et économiques, afin de trouver des solutions allant dans le sens du développement durable. Cette approche globale est au cœur des actions d'equiterre.

Bien qu'avec sa nouvelle orientation equiterre affirme vouloir mettre sur le même pied d'égalité économie, écologie et social, le mouvement est encore souvent perçu sur la scène nationale comme une institution écologique.

Mandat

equiterre met à disposition son expérience en tant que

conseillère et accompagnatrice, en particulier des collectivités publiques. Son expertise porte sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets porteurs de durabilité.

A titre d'exemple, l'association a été mandatée par l'Etat genevois pour concevoir un projet ayant pour contrainte l'intégration des populations fragiles, une alimentation saine et un approvisionnement de proximité avec les produits issus du terroir genevois.

Le projet a débouché sur l'organisation de formations reprises par différents acteurs du public ou associatifs. Le contenu de ces formations destinées aux populations fragiles traite de la gestion d'un budget alimentaire restreint, de l'achat des produits de saison de proximité et de leur préparation. Les formations sont axées sur des exercices pratiques, notamment par l'accompagnement des populations fragiles dans les grandes surfaces.

Equilibre

Pour equiterre, le développement durable vise un juste équilibre entre les besoins exprimés par les divers groupes

de la population. Il poursuit trois objectifs équivalents: protection de l'environnement, efficacité économique et justice sociale.

Cette vue globale permet d'être porteur d'une politique orientée vers l'avenir, ce que les pratiques dominantes ne sont pas.

equiterre intervient dans les processus de développement durable comme interface entre les différents groupes d'intérêts.

Cela implique de faire sorte que les destinataires des projets deviennent de vrais partenaires. L'implication des acteurs est conçue comme un des moyens les plus efficaces de modifier les comportements pour atteindre plus de durabilité.

Chiffres

equiterre est financée en majorité par des mandats de collectivités publiques; elle peut également compter sur les cotisations de ses quelque 15 000 membres.

Elle emploie une quinzaine de personnes au bénéfice de formation de politologue, géographe et biologiste. Son budget annuel est de 1,2 à 1,5 million de francs.

CP